

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VELANNE DU 10/01/20

L'an deux mille vingt et le vendredi 10 Janvier, le conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOLLIERE, Maire.

Présents : Denis MOLLIERE, Jean MOLINA, Nathalie GIVOIS, Bernard de MONTFALCON, Jocelyn THENOT, Martine PIVIER, Caroline ARNAUD-GODDET, François BEIGER, Georges GUERREIRO, Alain MARTINETTO, Salvator DI VINCENZO, Damien GOURGAUD.

Absents : Emmanuelle PAILLAT (pouvoir à François BEIGER),

Secrétaire de séance : Damien GOURGAUD

La réunion a débuté par la validation du compte-rendu du conseil municipal précédent du 05/12/2019.

Ci-après le résumé de la séance qui s'est déroulée en suivant les principaux points à l'ordre du jour :

1 Actualisation des subventions obtenues pour l'opération « Cœur de village »

Le fond de concours du Pays Voironnais est de 349 373 € soit 50% du reste à charge pour la commune de Velanne.

Pour le terrain de football :

- la région Auvergne-Rhône-Alpes subventionne les travaux à hauteur de 30 516 €
- le contrat ruralité pour 48 279 €
- le département de l'Isère 12 931 €

L'autofinancement de la commune de Velanne est donc de 60 854 €

Pour l'auvent de la salle des fêtes :

- la région Auvergne-Rhône-Alpes subventionne les travaux à hauteur de 9 234 €
- le fond de concours aux petites communes du Pays Voironnais pour 10 619 €
- le département de l'Isère 10 158 €

L'autofinancement de la commune de Velanne est donc de 16 159 €

2 Point financier et vote des crédits de report

340 800 € de dépenses inscrites en 2019 et non réalisées seront reportées en 2020 et 284 960€ de crédits seront reportés également.

➔ Vote à l'unanimité des crédits de report

Il reste environ 72 000 € sur l'enveloppe du fond de concours aux petites communes du Pays Voironnais à dépenser d'ici la fin 2020 afin de ne pas perdre ces subventions.

Un devis est attendu pour la réfection de la route de la Platière.

D'autres travaux de voirie sont en réflexion.

3 Convention GFU

Présentation de la convention GFU (groupement fermé d'utilisateurs) proposant de confier la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des réseaux informatiques de la Mairie et de relier également la salle des fêtes. Cet aménagement permettra de profiter pleinement du réseau informatique du Pays Voironnais relié par l'intermédiaire d'une connexion fibrée.

→ Vote à l'unanimité de la convention GFU avec le Pays Voironnais

4 Urbanisme

Demande concernant un permis de construire pour une yourte. Le conseil n'est globalement pas favorable à une telle construction sur la commune.

5 Divers

L'ancienne salariée du bar-restaurant « Au 1884 », demande un document nécessaire pour faire valoir ses droits auprès de Pole Emploi. Ce document a enfin pu être édité par la Mairie au prix de nombreux échanges sur les aspects juridiques pour trouver la bonne solution.

Prochain conseil le Vendredi 07/02/20.à 20h30.